



Reprise du travail apres accident de travail

Par **mattkiki**, le **13/10/2014** à **13:30**

Bonjour,

Étant en accident de travail pendant 2 mois je doit aller a la médecine du travail, mais je n'ai pas encore de rendez-vous et je doit reprendre ce jour. Dois-je travailler comme si de rien était ou dois-je rien faire et rester a regarder en attendant la visite chez le médecin du travail?

Je travaille dans la restauration rapide et je suis en "soins sans arrêt de travail".

Merci de vos reponses

Par **moisse**, le **13/10/2014** à **19:58**

Bonsoir,

Si je comprends bien, vous êtes restée 2 mois en arrêt de travail suite à accident, puis reprenez aujourd'hui bien qu'en restant sous soins mais sans arrêt.

Il suffit d'aviser son employeur de la consolidation afin qu'il puisse organiser dès votre retour une visite de reprise auprès du médecin du travail.

Sauf si votre état peut justifier d'une probable inaptitude, ou d'une aptitude partielle, ou d'une demande d'aménagement, vous pouvez travailler une ou deux journée puisque vous n'avez pas donné le temps à l'employeur de s'organiser.

Mais théoriquement sans aptitude attestée, vous ne pouvez reprendre le travail. Je vous indique simplement comment éviter une situation conflictuelle inutile si vous espérez faire carrière ou ancienneté dans votre entreprise.